



PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

2020-2021

Organisateur : Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier

Numéro de déclaration DDDCS : 076ORG0031



PREAMBULE

Cette année scolaire 2020/2021 s'organise dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire de la Covid19. En ce sens, l'Accueil périscolaire a été aménagé en 3 espaces distincts correspondant aux 3 groupes d'enfants créés au sein des écoles maternelle et élémentaire de la Commune. L'équipe d'animation met en œuvre les temps d'activités en respectant le protocole sanitaire en vigueur, tout en répondant aux objectifs pédagogiques du présent projet.

LE CONTEXTE et LA STRUCTURE

La commune de Roncherolles-sur-le-Vivier est l'organisateur de l'Accueil Périscolaire et déclare la structure auprès des services de la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale et auprès de la CAF.

L'accueil périscolaire a pour but d'offrir aux parents un mode d'accueil aux heures qui précèdent et suivent la classe. Ainsi, il propose une transition entre deux institutions qui rythment la journée de l'enfant : l'école et la famille.

Les enfants scolarisés à l'école « Les Émouquets » sont accueillis à l'accueil périscolaire, rue des Émouquets.

L'accueil périscolaire est composé de 3 pièces, (dont une est la salle « La Grange ») d'un hall et de toilettes (différents pour chaque espace). L'espace extérieur est la cour intérieure de l'école élémentaire « Les Émouquets ».

Les enfants sont répartis en 3 groupes : les élèves de l'école maternelle, les élèves de la classe de CP-CE1, les élèves des classes de CE2 CM1 et CM2. Les animatrices et la directrice effectuent un roulement quotidien dans l'encadrement des enfants sur les temps périscolaires.

LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Définition - Circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013 et article D 521-12 du code de l'éducation

« Outil de mise en oeuvre du volet éducatif de la réforme des rythmes scolaires, le PEDT doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voir extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant. »

Objectifs du PEDT 2019-2021 :

A. L'Environnement.

A travers l'engagement de la commune dans les projets de la COP 21 « locale », développer les attitudes éco-citoyennes, découvrir et apprendre à respecter l'environnement.

B. A la découverte de l'Europe.

Favoriser la découverte culturelle, les us et coutumes des pays de l'Union Européenne

C. Le handicap : l'Ecole inclusive.

- Permettre aux Ecoles et au Service périscolaire de se mettre au service de l'enfant ayant des besoins éducatifs particuliers.

- Lutter contre les exclusions des personnes et mettre en place des dispositifs adaptés pour tous selon les besoins de chacun.

D. Le numérique : Découvrir et maîtriser la médiation numérique pour tous les publics, enfants, adolescents, et jeunes adultes.

Notre organisation et notre comportement devront donc à chaque moment répondre à ces attentes.

LE PROJET PEDAGOGIQUE

À partir du cadre fixé par le projet éducatif, la directrice de l'accueil de mineurs élabore le projet pédagogique, en concertation avec les animatrices.

Une nécessaire cohérence existe donc entre projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques).

Ce document est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire la démarche pédagogique.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1) Construire une unité au sein du service, en prenant en compte les contraintes du protocole sanitaire en place.

Organiser des activités adaptées pour chaque groupe.
Proposer des animations communes.

2) Explorer de nouveaux horizons artistiques au travers d'activités sensorielles nouvelles.

Susciter la curiosité et développer le sens de la créativité. La découverte de notre environnement, l'éveil à la culture, l'envie d'apprendre, de découvrir, de créer, amène l'enfant à se construire, à développer un vrai sens critique, à affirmer ses choix et à s'épanouir. C'est notre rôle de l'accompagner dans ses apprentissages.

3) Développer l'autonomie des enfants.

Le but est d'accompagner les enfants dans leur prise d'autonomie afin qu'ils puissent se construire, vivre leurs propres expériences et affirmer leur propre choix, tant dans les temps informels que les temps d'activités.

4) Favoriser le respect et le bien-vivre ensemble.

L'apprentissage de la vie en collectivité passe avant tout par des notions de respect de ses camarades, des adultes, du matériel, de l'environnement. C'est aussi :

- Apprendre à accepter les différences (origines ethniques, physiques, sociales) .
- Apprendre à accepter les autres.
- S'entraider.
- Partager.
- Prendre la parole tout en restant à l'écoute.

COORDINATION ET EVALUATION

Afin de suivre le bon déroulement des différentes activités et de contrôler leur adéquation avec les objectifs fixés, des réunions et des évaluations régulières sont prévues.

Travail d'équipe.

Des temps de travail (de 8h30 à 9h30) sont programmés pour permettre aux animateurs de préparer leurs prochaines animations, de proposer de nouvelles activités, d'initier leurs collègues à de nouvelles techniques, etc.

De façon plus ponctuelle, en fonction des demandes et des besoins, des rencontres avec Madame Maryline LECLERC, Secrétaire Générale, et/ou Madame Monique PILLUT-BOISSIERE, 2^{ème}

adjointe en charge des écoles et de la jeunesse, peuvent être organisées.

Ces rencontres formalisées ne font évidemment pas obstacle aux contacts journaliers que les animateurs doivent entretenir avec l'équipe de coordination, les parents et les enseignants.

Evaluations régulières et bilans annuels

Des évaluations régulières sont mises en œuvre, pour contrôler la qualité :

- Des activités proprement dites (degré d'intérêt, implication des animateurs et des enfants, adéquation entre l'activité proposée et l'âge des enfants...).
- De la relation entre enfants et animateurs, d'une part, et entre enfants, d'autre part.
- De la relation entre animateurs et avec les partenaires.
- De l'implication de chaque animateur (évaluation annuelle)
- Du service périscolaire dans son ensemble mis collectivement en œuvre.

Un bilan annuel, établi en fin d'année civile, permet d'apprécier si les objectifs fixés pour les différentes activités ont bien été atteints.

Ces bilans sont également des outils privilégiés pour évaluer la pertinence du projet pédagogique et, si nécessaire, le faire évoluer.

LE ROLE DE CHACUN DANS L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

La directrice :

Activités principales :

- Organisation et mise en œuvre du service périscolaire,
- Assistance et conseil technique aux élus,
- Développement et animation des partenariats,
- Accueil et information des publics,
- Gestion administrative et budgétaire,
- Participer à la définition des orientations stratégiques de l'Accueil périscolaire,
- Négocier avec la ligne hiérarchique les moyens de la mise en œuvre du projet de l'Accueil Périscolaire,
- Piloter et animer l'élaboration collective du projet pédagogique,
- Construire, coordonner et évaluer l'ensemble de l'équipe,
- Contrôler l'application des règles d'hygiène et de sécurité,
- Organiser la gestion des locaux, des espaces et du matériel,
- Participer à l'élaboration du règlement intérieur et veiller à son application,
- Dialoguer avec les jeunes et les parents,
- Définir les besoins en matière de ressources humaines et les compétences associées,
- Former les animateurs et suivre les animateurs stagiaires.

Les animateurs :

- Assurer un rôle de référent adulte auprès des enfants.
- S'impliquer dans le fonctionnement du collectif d'adultes et à ce titre travailler en équipe.
- Participer activement à l'organisation de la vie collective de l'Accueil Périscolaire.
- Associer les enfants à cette organisation et à l'animation de la vie quotidienne.
- Assurer la sécurité physique et morale des enfants dans la vie quotidienne et les activités. Assurer

auprès d'eux une présence continue.

- Présenter et animer des activités de différentes natures et adaptées aux besoins, capacités et rythmes de chaque enfant.
- Planifier et organiser des projets d'activités en accord avec le projet global d'animation
- Préparer, mettre en place et analyser des animations
- Evaluer des projets
- Etablir et entretenir des relations avec les parents pour favoriser l'accueil des enfants et leur intégration dans la vie collective.

Nous avons tous nos missions et nos responsabilités, nous travaillons tous à notre manière pour les enfants.

Nous avons tous besoin les uns des autres pour que l'Accueil Périscolaire et le Service Périscolaire dans son ensemble fonctionnent dans les meilleures conditions.

FONCTIONNEMENT GLOBAL

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h20	7h30-8h20	7h30-8h20	7h30-8h20
12h30-13h30	12h30-13h30	12h30-13h30	12h30-13h30
16h30-18h	16h30-18h	16h30-18h	16h30-18h

Les taux d'encadrement :

L'Accueil périscolaire est encadré par une directrice et une équipe d'animation composée de deux animateurs permanents.

Pour conduire et enrichir le projet pédagogique, la sollicitation d'intervenants extérieurs est possible. Ces mêmes intervenants viennent renforcer l'équipe d'animation. Ils interviennent ponctuellement, inscrits en supplément au sein de l'équipe d'encadrement. Les enfants restent sous la responsabilité de la directrice jeunesse.

Les animateurs assurant l'encadrement des mineurs au sein des accueils périscolaires sont soit :

- **Titulaires d'un diplôme, d'un titre ou certificat de qualification prévu dans l'arrêté du 9 Février 2007 article 2 ou en cours de formation à l'un de ceux-ci.**
- **Agent de la fonction publique dans le cadre de leurs missions et relevant des corps ou cadres d'emploi spécifiques.**
- **Titulaire du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA).**

Ces animateurs qualifiés doivent constituer 50 % de l'effectif d'encadrement requis par la réglementation. A titre subsidiaire, la réglementation permet que des personnes non qualifiées puissent exercer des fonctions d'animation, dans une proportion ne pouvant être supérieur à 20% de l'effectif minimum requis (ou à une personne lorsque cet effectif est de trois ou quatre).

Pour un Accueil Périscolaire, les taux d'encadrement applicables sont les suivants :

- **1 animateur pour 14 enfants âgés de moins de 6 ans**
- **1 animateur pour 18 enfants âgés de plus de 6 ans**

La réglementation :

Sur le temps scolaire, la réglementation de l'éducation nationale autorise les enseignants des écoles

élémentaires à laisser partir seuls les enfants, à la fin de la classe.

Lorsque nous basculons sur un temps d'accueil périscolaire, nous sommes régis par la réglementation de la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale. Celle-ci interdit aux animateurs de laisser partir un enfant seul sans avoir une autorisation parentale et l'obligation est faite de vérifier que toutes les personnes susceptibles de venir chercher l'enfant, sont autorisées par les parents (en cas de doute une pièce d'identité peut être demandée à la personne).

Le règlement intérieur :

Soumis à l'approbation du Conseil Municipal, il est disponible à l'Accueil Périscolaire, sur le site Internet de la commune et est distribué à chaque famille fin juin.

Journée type :

ACCUEIL DU MATIN : de 7H 30 à 8H 20

L'accueil du matin est un temps calme où l'animateur doit être disponible et à l'écoute, en fonction des besoins, autant pour les enfants que pour les parents.

Un registre des présences, avec signature à l'arrivée des enfants, est mis en place.

Les activités du matin présentées sont des activités libres (coins permanents : coloriage, lecture, petit bricolage, jeux de société, relaxation...) mais peuvent aussi être un moment accordé à la proposition d'activités ou de jeux collectifs.

À 8h20 les enfants de l'École élémentaire se rendent dans la cour. L'animateur s'assure de la présence d'un professeur des écoles. Les enfants de l'École maternelle sont remis par l'animateur aux professeurs des écoles dans leur classe respective.

RESTAURATION SCOLAIRE : de 11h45 à 13h35, organisée en 2 services.

Il a été décidé que les entrées et les desserts seront servis par les enfants.

Un enfant « responsable de table » sera chargé de servir ses camarades et lui-même, de demander de l'eau si besoin, de servir le pain, de débarrasser les couverts et les assiettes de sa table. De plus, un tri des déchets est organisé en fin de repas afin de sensibiliser les enfants au respect de l'environnement. Tout cela avec l'aide des adultes présents. Cependant, compte tenu de la situation actuelle, l'organisation peut être révisée de manière à s'adapter aux règles sanitaires.

Le plat principal sera sur chariot, le chef de table donnera les assiettes de chaque enfant à la personne de service et reposera l'assiette ensuite.

Objectifs :

Mettre en place le service par les enfants a pour but de favoriser l'autonomie de chaque enfant et de responsabiliser. Mais c'est aussi une façon de développer l'esprit de groupe, une solidarité entre les enfants. Ne pas toujours faire que pour soi, faire pour les autres, est une forme de respect et de savoir-vivre important au sein d'une vie en collectivité.

Rôle du personnel :

- Encadrer les enfants.
- Participer à l'apprentissage de l'autonomie des enfants, c'est-à-dire :
 - Aider mais ne pas faire à leur place.
 - Montrer comment faire (exemple : couper sa viande)
 - Accompagner
 - Expliquer les erreurs (casse de vaisselle, eau renversée, etc) mais ne pas disputer : c'est en faisant qu'on apprend !
 - Rassurer pour que les enfants aient confiance.

Concernant la distribution de nourriture, les personnes de service incitent à goûter de tout mais ne forcent pas.

ACCUEIL DU SOIR : de 16H 30 à 18H 00

Pour les enfants de l'École élémentaire :

Ils sont appelés à partir d'un registre d'inscription, classe par classe, dans la cour de l'École. Les enfants se rendent aux sanitaires de la cantine pour un lavage des mains et s'installent à table pour le goûter.

Pour les enfants de l'École maternelle :

Un animateur va chercher, à 16h30, dans chaque classe, les enfants inscrits à partir d'un registre d'inscription. Les enfants sont accompagnés aux sanitaires et s'installent ensuite à table pour le goûter.

Un appel général des enfants est de nouveau effectué dans la cantine. Le goûter est servi aux

enfants jusqu'à 17h.

À partir de 17h, des activités sont proposées aux enfants, en rapport avec le thème choisi au sein de l'équipe, adaptées à chaque tranche d'âges.

Le départ des enfants est échelonné jusqu'à 18h. Lors de chaque départ d'un enfant, une signature est demandée aux personnes autorisées à venir chercher l'enfant.

Le suivi sanitaire est assuré par la directrice BAFD

Afin d'assurer cette fonction elle est chargée de :

- S'assurer de la remise des renseignements médicaux de chaque mineur.
- Informer l'animateur (de l'accueil du soir) des allergies alimentaires (ou autres)
- Tenir le registre dans lequel est précisé le soin donné aux enfants
- Tenir la pharmacie de secours à jour

Equilibre alimentaire

- Apprendre à l'enfant à bien se nourrir, délivrer une « éducation nutritionnelle », en expliquant l'importance d'une alimentation variée et équilibrée, sans stigmatiser les comportements liés à une caractéristique sociale ou culturelle (inciter les enfants à goûter à tout, sans forcer).
- Etre attentif aux enfants présentant des terrains allergiques
- Prendre connaissance et assurer avec vigilance la mise en œuvre des PAI.

Hygiène

- Vérifier que chaque enfant se lave les mains avant et après les repas et/ou les goûters, mais également après chaque passage aux toilettes, en utilisant savon et papier « essuie-mains »

Relation et communication

- Favoriser l'expression, donner la parole à l'enfant et instaurer des temps de discussion avec le groupe.
- Développer la communication entre l'équipe et les parents.
- Etablir des liens avec les enseignants et ATSEM (signaler les problèmes rencontrés, transparence des informations...).

Sécurité

- Etre garant des procédures de déplacement et du respect des règles de sécurité.
- Respecter les consignes de sécurité des locaux mis à disposition.

CONCLUSION

Ce projet n'est pas seulement la trame de l'accueil périscolaire, il représente également un engagement moral de la part de tous les adultes.